

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18257 - 71ÈME ANNÉE

## Nouvelle ligne de défense après les révélations de Paul Vergès et l'article de Mediapart

## **NRL : la Région Réunion «contrainte de signaler» des tentatives de corruption ?**

Coup de théâtre dans l'affaire des marchés de la nouvelle route du littoral : la Région Réunion a écrit publiquement jeudi que des tentatives de corruption ont eu lieu et qu'elle a été « contrainte de signaler ces manœuvres au Procureur de la République ». C'est un changement total de la ligne de défense de la collectivité présidée par Didier Robert, qui prétendait que l'enquête préliminaire était une procédure normale. Cette révélation deux ans après des faits supposés relance toutes les spéculations. En cherchant à donner le change à un article de Mediapart annoncé par Paul Vergès, la Région Réunion a ouvert une boîte de Pandore. Jusqu'où ira cette affaire ?



Vers un chantier à l'arrêt ? C'est la Région Réunion qui a elle-même rapproché l'affaire de son dénouement.

Le 25 août dernier, Paul Vergès donnait une dimension politique à l'enquête préliminaire sur les marchés de la nouvelle route du littoral. La Réunion allait connaître son plus grand scandale politico-financier, avec la presse parisienne qui allait s'emparer de l'affaire. Quant à l'union de la droite aux régionales, elle allait exploser à cause du silence de Didier Robert. Les soutiens du président sortant allaient-ils durer quand le scandale allait être dévoilé ? Nous allons sans doute être bientôt fixés grâce à une initiative venant de la Région Réunion elle-même.

### Qui a donc « contraint » la Région ?

Le 24 septembre dernier, mois d'un mois après la conférence de presse de Paul Vergès, Mediapart a publié un article faisant le point sur l'affaire. D'après notre confrère, ce n'est pas un lot secondaire mais l'ensemble des marchés qui fait l'objet des recherches des enquêteurs. Mediapart annonçait aussi des investigations sur des suspicions de flux financiers à destination de pays étrangers en citant les Seychelles.

Une semaine plus tard, la Région Réunion a cru bon de rendre public une demande de droit de réponse qui aurait été adressée à Mediapart. Outre un rappel de la thèse du « marché secondaire », le document de la Région Réunion comprend une information très intéressante. « A l'approche du choix final, l'un des opérateurs a multiplié des manœuvres visant à influencer les décisions de la collectivité, abordant élus, agents et conseils de la Région, laquelle a été contrainte de signaler ces manœuvres au Procureur de la République (signalement du 11 octobre 2013) ».

C'est l'aveu qu'elle a été « contrainte de signaler » des tentatives de corruption qui ont eu lieu. Le choix des mots n'est pas innocent, car « contrainte » ne veut pas dire « spontanément ». Par ailleurs, il est surprenant d'apprendre qu'à la Région Réunion, de simples agents



Sur ce panneau, les principaux bénéficiaires des marchés.

peuvent « influencer » des décisions aussi importantes.

### Plainte ou pas plainte ?

Cette ligne de défense donne à l'affaire une toute autre tournure. Il est clair que la Région Réunion doit maintenant se mettre à table. Autrement dit, qui, selon Didier Robert, a voulu corrompre qui ? Il est d'autre part intéressant de savoir si la Région Réunion a été plus loin qu'un simple signalement. Car une question se pose automatiquement. Compte-tenu du volume considérable d'argent public en jeu, plus d'un milliard d'euros, la Région Réunion a-t-elle déposé une plainte auprès du procureur contre « un opérateur » qu'elle suspecte d'avoir

si mal agi ? Si oui, quelles ont été les suites ? Si non, pourquoi ? Vérité ou intox ?

On peut mesurer le rôle important de l'initiative de Paul Vergès. En donnant une dimension politique à ce dossier, il a obligé la Région Réunion à sortir de son immobilisme avec le résultat que tout le monde peut aujourd'hui constater. Manifestement, l'étau se resserre sur les protagonistes de cette affaire.

**Manuel Marchal**

## Édito

# Un noble prix pour notre arbre

**L'**annonce du lauréat de l'arbre de l'année a occasionné 3 types de réactions. 1) le fromager de Guyane est le plus beau. Le choix est juste. 2) le verdict est tombé. Il faut l'accepter. 3) si l'un signifie la préservation de la forêt, l'autre souligne l'intervention positive de l'homme. Le débat est intéressant, ne le fermons pas.

Le premier groupe agit sur le sentiment esthétique, aux critères multiples et variés. Cela s'apparente à un sondage d'opinion mettant en avant des individus ou à une élection de miss à la télévision. A un moment les organisateurs étaient obligés d'arrêter le vote, car ils avaient constaté que des petits malins ont utilisé des robots pour frauder. Ils ont dû retirer des milliers de votes à l'arbre réunionnais.

Le deuxième groupe est fair-play. Il estime que c'était pour jouer. Le jeu est terminé. Le meilleur a gagné. Il sous-estime le rôle du jury qui intervient en dernier ressort. Dans ce cas, l'acceptation doit toujours être assortie de réserves. Les organisateurs auraient dû instituer un délai de recours.

Le troisième groupe pense que les critères subjectifs sont insuffisants. Le critère politique à été insuffisamment pris en compte. Le fromager de Guyane témoigne de la nécessité de préserver les forêts. Le message est tout à fait légitime. À ce stade notre arbre était alors hors sujet.

Ce vote ayant lieu dans le contexte de la grande Conférence de Paris sur le réchauffement de la

Terre, il appelle à la responsabilité de l'homme pour corriger ses erreurs et ne plus recommencer. Le fromager de Guyane correspond parfaitement au message qu'il faut arrêter de détruire, et préserver. Cependant, il ne montre pas l'autre facette de l'homme, le bâtisseur responsable.

En effet, l'arbre réunionnais a une histoire. Eugene Rousse a parfaitement retracé dans son courrier l'existence de cet arbre. La main visible de l'homme penseur. Un Congrès des Jeunes du FJAR (Front de la jeunesse autonomiste réunionnais) et un geste symbolisant l'amitié entre des peuples voisins. Trois arbres plantés par un Malgache, un Mauricien et un Réunionnais. En grandissant, les 3 arbres vont se joindre et ne plus former qu'un seul. L'histoire est belle et poétique. C'est un message avant-gardiste. Qu'est-ce qui nous empêche de lui accorder un noble prix ?

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71<sup>e</sup> année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

## Photovoltaïque

# Des experts de l'Agence internationale de l'Énergie à La Réunion

Le laboratoire PIMENT de l'Université de La Réunion a accueilli cette semaine du 28 septembre au 2 octobre 2015 des experts internationaux de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) travaillant dans le domaine de l'énergie solaire en milieu urbain.



Entre 1998 et 2010, le mot d'ordre d'autonomie énergétique avait permis le développement du photovoltaïque à La Réunion.

Ces experts ont fait le point sur les avancées en termes de recherche dans le domaine de l'intégration de l'énergie solaire (solaire thermique et photovoltaïque) dans l'aménagement de nouveaux quartiers, quartiers existants ou de zones sensibles et protégées.

La thématique est particulièrement en phase avec les problématiques en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables. Plusieurs ateliers et tables rondes se sont déroulés sur le campus de l'IUT les 29 et 30 septembre et sur le campus du Tampon le 1er octobre. La dernière journée, ouverte aux professionnels et aux étudiants, a permis aux acteurs locaux de côtoyer des scientifiques internationaux sur des

problématiques communes. Ce séminaire était une occasion de présenter les travaux, programmes et réflexions en cours localement « Cœur de ville de la Possession, quartier de Beauséjour, Ecoquartier de Ravine Blanche à Saint-Pierre, etc.

Cette initiative souligne que La Réunion est un territoire qui a des atouts dans le domaine des énergies renouvelables. C'est le résultat du mot d'ordre d'autonomie énergétique lancé en 1999 par Paul Vergès, président de la Région Réunion. L'objectif était d'atteindre cette autonomie grâce aux énergies renouvelables en 2025. Cela a eu pour conséquence l'adoption d'un plan d'action, le PRERURE, et la création de l'Agence régionale de l'énergie

(ARER). La Réunion est alors devenue une terre d'expérimentation qui avait un siècle d'avance selon le ministre de l'Écologie venu en visite en 2008. Domage que la nouvelle majorité régionale en 2010 ait cassé cette dynamique. La part des énergies fossiles augmente, et la simple autonomie électrique est repoussée à 2030 au moins. Fort heureusement, la période dynamique de la mandature de Paul Vergès a donné une impulsion suffisante pour que 5 ans après la coup d'arrêt, La Réunion reste malgré tout un support intéressant pour l'Agence internationale de l'Énergie.

## Les limites à la préférence régionale à l'embauche dans les Outre-mer -3-

# Le fondement de l'exclusion de la préférence régionale à l'embauche dans les DROM

**Après avoir évoqué notamment les règles spécifiques s'appliquant aux recrutements dans plusieurs collectivités d'outre-mer, la suite de la conférence que le Professeur Oraison devait tenir le 24 septembre dernier aborde la question de la préférence régionale dans les départements et régions d'outre-mer (DROM).**

Certes, promouvoir l'emploi local en période de crise aiguë est un objectif louable qui s'impose à la classe politique locale. Mais si louable soit-il, cet objectif ne saurait être atteint au mépris des principes constitutionnels de la République. En vérité, la préférence à l'embauche ne doit pas être appliquée dans les DROM car elle soulève de graves objections au plan juridique (A) comme au plan sociétal (B).

### A.- Les objections d'ordre juridique à la préférence régionale dans les DROM.

Cette pratique discriminatoire est incompatible avec le logiciel égalitariste de la départementalisation conçu à la Libération dans les colonies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion. Faut-il préciser que ce logiciel a été adopté à l'initiative de 5 députés ultra-marins progressistes (Gaston Monnerville en Guyane, Léopold Bissol et Aimé Césaire à la Martinique, Léon de Lépervanche et Raymond Vergès à La Réunion) avant d'être consacré par l'Assemblée nationale constituante dans la loi de décolonisation du 19 mars 1946 ou, « mieux » loi « d'égalisation », selon la formule plus juste d'Aimé Césaire ? Cette référence aux origines du statut départemental outre-mer qui implique l'égalité entre Ultramarins et Métropolitains aux plans politique, économique et social nous incite à rappeler, à l'intention des responsables politiques et syndicaux, les sources constitutionnelles et conventionnelles du principe de non-discrimination entre les individus applicable dans les DROM (1) et ses effets (2).

**1/ Les sources du principe de non-discrimination applicable dans les DROM.**

La préférence régionale à l'em-

bauche dans les DROM contredit le principe d'égalité qui s'impose avec la même intensité dans les départements métropolitains et ultramarins. Ce principe est ancien : il a été énoncé dans l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, ainsi rédigé : « Tous les citoyens sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents ». Voici la condamnation la plus ancienne de la préférence régionale à l'embauche ! Le principe d'égalité apparaît aussi dans l'article 5 de la Constitution du 27 octobre 1946 qui condamne les discriminations dans le domaine de l'emploi fondées sur les origines ethniques, les opinions politiques ou les croyances religieuses. Ce principe s'impose dans les DROM comme dans la France métropolitaine, dès lors qu'il est aujourd'hui inscrit dans l'article 1er de la Constitution de 1958 : « La France... assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». Le principe d'égalité est enfin consacré par les traités européens ratifiés par la France et notamment par le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, ainsi rédigé dans l'article 19 : « Le Conseil, statuant à l'unanimité..., et après approbation du Parlement européen, peut prendre les mesures nécessaires en vue de combattre toute discrimination fondée sur... l'origine ethnique, la religion, les convictions, l'âge ou l'orientation sexuelle ». Confirmé dans le cadre européen, le principe de non-discrimination dans le domaine de l'emploi est ainsi consolidé, avec une égale force obligatoire, en Métropole et dans les DROM.

**2/ Les conséquences de l'application du principe de non-discrimination dans les DROM.**

Il faut reconnaître la place éminente

occupée par le principe d'égalité qui est l'un des principes les plus profondément ancrés dans la conscience politique des Français. Est-il dès lors étonnant de constater que le Conseil d'État, la Cour de cassation et le Conseil constitutionnel considèrent le principe d'égalité comme le premier des principes généraux du droit ? Aucune entreprise publique ou privée, aucune collectivité territoriale métropolitaine ou ultramarine – lorsque cette dernière entre dans la catégorie des DROM ou des COM – et pas davantage la collectivité étatique ne saurait porter atteinte, sous quelque prétexte que ce soit, au principe d'égalité ou de non-discrimination dans le domaine de la protection de l'emploi, sous peine d'être sanctionnée par les plus hautes instances judiciaires de la République.

Dès lors, que faire lorsque les élus d'une collectivité territoriale ultramarine régie par l'article 73 de la Constitution comme La Réunion veulent absolument assurer la protection de leurs populations dans le domaine du travail par le recours à la préférence régionale ? Il n'y a qu'une solution : ils doivent envisager une réforme statutaire impliquant – après accord de la population locale – le passage du statut de DROM à celui de COM-DA, régis par l'article 74 de la Constitution. Mais cette réforme se heurterait à la volonté des Domiens, attachés aux acquis sociaux découlant de la départementalisation, au statut de région ultrapériphérique (RUP) de l'Union européenne et, par suite, aux fonds structurels de Bruxelles.

(à suivre)

**André Oraison**

**“Petit conte oriental et immoral”****Une magnifique pièce de théâtre contre la nouvelle route en mer**

Ce jeudi 1er octobre, au Théâtre Sous les Arbres du Port, a été présentée par le Collectif contre la nouvelle route en mer la grande première du “Petit conte oriental et immoral”. Cette belle pièce de théâtre fiction, jouée par Christine Roget, Marie Grenier et Domie Houchard avec le soutien de Michel Brès, dénonce de façon à la fois très agréable et pertinente ce projet stupide et catastrophique de la Région Réunion.



Marie, Domie et Christine, les trois actrices de la pièce “Petit conte oriental et immoral”. (photo S.B.)

**E**n plus du talent des trois actrices de la pièce, le public a beaucoup apprécié les divers arguments exposés avec humour et ironie pendant 25 minutes contre le projet de route en mer entre La Possession et Saint-Denis. Ces arguments portent aussi bien sur le scandale financier et environnemental du projet que sur ses effets néfastes sur le plan fiscal, social et sanitaire.

La pièce évoque par exemple le rejet par le roi du projet de voie ferroviaire, sa préférence pour le tout-automobile au pétrole, les 2 milliards et 500 millions d'euros payés par les contribuables pendant les 40 ans à venir au profit de cadres administratifs et d'actionnaires etc... Elle dénonce aussi les pollutions des carrières à La

Réunion et à Madagascar ainsi que la non prise en compte des causes et des effets du réchauffement climatique sur ce chantier.

L'entente entre le roi (joué par Christine) et l'entrepreneur (joué par Domie) face au conseiller du roi (joué par Marie), qui leur fait part des soucis de la population et des travailleurs, est résumée par ce mot d'ordre : «L'avenir c'est le privé, le business par le service public». Et le pays dirigé par ce roi, collaborateur d'une puissance qui lui fait part de ses «dérogations», finit par porter un nom très significatif : “Saruynanou Island”...!

Après de longs applaudissements, le spectacle a été suivi par un débat très intéressant, où le public a pris la parole pour exprimer son soutien aux thèses défendues par cette fic-

tion théâtrale. Plusieurs intervenants ont notamment dénoncé le système capitaliste qui domine La Réunion comme le monde entier et qui a pour principe au nom du profit : «Il y a du pognon à se faire, on trouve la solution».

Des propos anti-colonialistes ont également été tenus par le public, qui a à la fois protesté contre les élus qui cautionnent d'une façon ou d'une autre la route en mer et préconisé «un projet alternatif» pour une Réunion nouvelle. On attend donc d'éventuelles nouvelles présentations de cette magnifique pièce de théâtre, consacrée à une juste cause...

**Correspondant**

## Kant bann zéropéin l'avé la po noir

Zot tout la antann dézord dann park kanar kan in madam i apèl Nadine Morano la déklar dann télé La Frans sé in péi demoun la ras blansh. Inn-dé la déklar zot lé dakor, in bonpé la di sa sé in éskandal ké dir dé shoz konmsa. Inn dépité rényonèz la fé in diskour dann l'asanblé nasyonal pou kriy son dézakor épi l'idé k'èl nana par raport La Frans. Na mèm in pé la di i fo tir lo mo « ras » dann la konstitisyon. Touléka, i pé pa dir lo kozman madam – la, la pass konm in lète a la post sirtou ké aprés a èl la répète son balivèrn in bonpé foi, plizyèr zour a la suit inn-a-l'ot. Romark anou bien, in kouyonad mèm répété plizyèr foi i vien pa in n'afèr intélizans mé d'aprè sak i di lo madam la pa kass lé kat pat in kanar késtyonn l'intélizans. La pa tousa, mi vé anparl zordi. Zordi mivé dir dé shoz :

Promyèrman – I pé pa dir ras blansh, ras jone, ras noir... pars sak nou lé sir sé k'nana in ras imène é pa plis ké sa.

Dézyèmman : bann zéropéin ziska nana moins ui mil an la po té noir.

### Na poin plizyèr ras demoun dsi la tèr

Nout zansète i sort l'afrik : sa lé sir, é pliské sir, bann shèrchèr la fine démontré sa. Moin la lir par-la, dann ban z'atiki dsi la késtyonn ké momandoné l'avé a popré dis mil homo sapiens dann l'Ethiopie partou la ba é so bann moun la komans émi gré ziska ké zot la fini par okip tout la tèr. Donk i fo pa alé rode midi a katorz èr pou konète kisa sé lé z'ansète de ki. La pa nésèsèr : tout nout bann z'ansète té bann homo sapiens. Mé nana in n'afèr ankor pli orizinal sé ké nout tout lé métissé dopi nout promyé dis mil z'ansète. Pou kosa ? Pars l'avé osi in n'ot kalité d'moun té i apèl bann néandertalien é konm té i viv in pé an parmi, la mélanjé é dann nout jène i artrouv kék-shoz té i apartienn bann néandertalien. Donk promyé débi nout z'ansète lété métissé. Na in n'ot afèr ni koné osi sé ké bann néandertalien la ras la tinn pars i paré zot la pa nyabou adapté tout shanjman l'arivé. astèr ni pé poz la késtyonn pou savoir kèl koulèr nout z'ansète l'avé é i paré zot l'avé lo pli joli koulèr ké nana sé lo noir : « Black is beautiful ! » pars lété l akoulèr sak lété lo myé adapté pou la vi dann l'afrik.

### Kan bann zéropéin la po



### la komans dépigmenté

Bann promyé moun l'ariv dann l'Erop nana karant mil an : z'ot po té noir bien antandi mèm ké nana 8 mil an solo lo zournal Science News \*demoun l'erop té ankor noir. Zournal-la i ropran in bout lo rapor lété prezanté pou lo 84 eme konférens l'asosyasyon pou l'anthropoloji fizik dann l'Amérik... Bann z'om de syans la konpar bann jène bann zéropéin koméla avèk sète bann zéropéin nana lontan. Mésyé Iain Mathieson in profesèr l'univèrsité Harvard la trouv sink jène lé posib asosyé avèk la koulèr la po. Epi lo manzé zot té i manz.

Bann z'om de syans la dékouvèr troi jène i pé asosyé avèk la koulèr blan. In bonpé d'tan apré l'arivé bann promyé moun dann l'erop, nana uimil-sink-san z'ané avan nou, bann moun té i viv dann l'Espagn, lo Liksanbour, épi La Hongri zot po té ankor noir : zot l'avé pankor gingn lo dé jène SLC24A5 épi SLC45A2 bann markèr la po dépigmenté donk

zot po té ankor noir. Alé oir dann lo nor l'erop, l'androi na moins la limyèr l'ané 7700 demoun lété fine avoir lo dé jène nou la nonm an-o la, é anplis ké sa zot l'avé lo jène HERC2/OCA2 bann demoun nana lo zyé blé, épi dé foi la koulèr la po blan épi shové klèr. (la trouv 7 shasèr-ramasèr frui) dann sud La Suède.

### Kozé pou pa la boush pi

Mi sa pa amen azot dann lo bann détye é si zot i vé zot i pé alé dsi internet : nana ankor in ta z'afèr pou dékouvèr. Mé sak lé sir sé ké so bann moun apré di zot i apartienn la ras blansh i rakount arienk la kouyonad. Ras blansh na poin ! Nana demoun la po lé blan mé z'ot z'ansète la po té noir. Parl pi bann métisé La Rényon k'i brandi z'ot blanshitid de ras alé oir ni koné ousa noi sort, i koné la koulèr nout bann z'ansète é parl de ras sé koz la boush rouvèr, kon m morisien i di « pou pa la boush pi ! »

\* Bann shèechèr nou la vi an-o la la gingn amontr dann tan-la demoub té i gingn pa boir d'lé pars z'ot kor té i rofiz ; Kan zot la shanj kolèr zot la gingn osi la kapasité boir d'lé. Sé in n'afèr k'i oi galmn dann bann jène.

### Georges Gauvin

avèk mon méyèr pansé pou d'moun rasis pou domann azot kansa zot va mète la kouyonis de koté.

# Oté

## Tienbo, tienbo pa largué ! I fo tienbo nout rényonèzté !

*Mi souvien nana bien lontan, Parti kominis, té i roganiz shak vakans Zanvyé-Févriyé, la Plène dé kaf, sak li téi apèl la zourné bann z'intéléktyèl rényoné. Shak ané l'avé in bonpé d'moun désèrtin té militan, d'ot té pa militan mé l'avé la sinpati pou nout parti. Mi rapèl l'avé bann késtyon inportan, pou nou, konm in foi lo kréol dann l'édikasyon, konm ankor la solidaritè rant bann z'il l'oséan indien. In foi nou la diskite dsi l'idantité rényonèz... Konm di lo kont in bann sizé la pa pran zordi in sèl ride mèm avèk lo tan.*

*Donk in zour nou té apré diskite dsi la késtyonn nasyon é nou lété apré rode in définisyon. Pou kosa ? Pars késtyon-la lé pa tro loinn sète l'idantité. Inn téi di : « nasyon avèk tériroir i marsh pa ansanm forséman ». Nana in bann nasyon na poin in tériroir pou zot é dé foi in tériroir nana plizyèr nasyon dsi. Nana bann nasyon lé koupé rant plizyèr tériroir konm bann Kurd divizé rant troi péi o moins. Ni pé di, nana in nasyon Chagos mé malorozman zot na poin lo droi, ziska zordi, artourn shé zot.*

*Pou in dalon dizon in frèr pou an avoir in nasyon i fo nana in pèp, é ké so pèp-la nana in mèm Istoir, in vi ékonomik ansanm-ansanm, in lang toulmoun i konpran, toulmoun i koz épi sak lé in portan galman sé lo santiman shakinn i apartien so nasyon-la. Biensir la débete, la diskité, la dispité-sa sé la vi !- mé l'afer la avans in pé kant mèm sirtou ké dann tan tout nout bann lété réini konm sink doi dann in min kont lo kolonyalism é tout lo déga li té i fé dann tan-la.*

*Mi rapèl in zour Prézidan Mitterrand la vni Sin – Bénoi é li la di, li oi La Rényon konm in nasyon apré formé . Zordi ni pé dir défoi li form, défoi li déform. Défoi lo l'alyénasyon i fébli, parfoi li ranfors. Si zot i vé zordi mi lans in kriyé pou mète anlèr nout l'idantité, dan la lite biensir é mi pans in gayar shanson lo ségatyé Willy la fé dann l'ané 2011. Dann séga-la i di : « Tienbo, tienbo rényoné ! tienbo, tienbo pa largué ! I fo tienbo nout rényonèzté ».A ékouté san modérasyon !*

**Justin**

**« In moun i manz patat avèk la po ! » – In kozman pou la rout**

Sa lé bien gouté sa é moin ké la parti vol patat bouy dann manzé koshon zamé mi krash arpa dsi patat avèk la po. Solman sak i krétik sé pars zot i pans la po patat sa la pounn valèr. I di pa : « travay pou la po patat ? » donk pou rien. Alon arvir dsi nout kozman : si in moun i manz patat avèk la po pou in pé sé in moun pov vi k'li manz la po. Sé in moun li koné pa viv, vi k'li tir pa la po. Konm in pé té i di : « La bas klas ! ». Mondyé ségnèr mi éspèr zot i lir ar pa sa ! Pou Armand dann son diksyonèr, in moun konmsa sé in krétin. Lé ga zot i koné zordi bann médsin i di manz patat plito ké ponm-tèr épi manz patat avèk la po. Donk sak téi fé sa té an avans dsi z'ot tan. I fo kroir ! Kosa zot i anpans ? Arien ditou ? Fé travay z'ot koko ! Fé bouy z'ot matyèr griz ! Zot va oir, ké rant-rant, ni pé z'ète, tazantan dakor rantre nou.